

Demande de permis unique relative à :

La construction et l'exploitation de cinq éoliennes d'une puissance totale maximale de 16.5 MW, l'aménagement d'une cabine de tête, de chemins d'accès et aires de montage et de la pose des câbles électriques sur le territoire des communes de Juprelle et Bassenge



Annexe n°10 :

Formulaire obstacle

EDF Luminus s.a.
Rue du Marquis, 1
1000 – Bruxelles
Tel : +32 (0) 2 213 80 52
www.edfluminus.be

Personne de contact :
Madame Anamari KURTI
Wind Project Developer
@ : anamari.kurti@edfluminus.be

Formulaire d'obstacle

Service Public Fédéral Mobilité & Transports
Direction Générale du Transport Aérien
Direction Espace Aérien, Aéroports et Supervision
City Atrium (6A)
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
Email: BCAA.Airports@mobilite.fgov.be

Date : 03/11/2016

Référence :

1. Obstacle: Cheminée/ bâti d'antenne/ pylône haute tension/ éolienne/ construction/ autre (si oui, lequel).....*
2. Lieu d'implantation (adresse): Le projet éolien d'EDF Luminus se trouve sur les communes de Juprelle et Bassenge
3. Matériau: acier/ pierre/ béton/ autre (si oui, lequel) pâles en époxy – fibre de verre*
4. Si d'application, fréquence utilisée: sans objet, pas de fréquence radio utilisée
5. Coordonnées:

Eolienne	X	Y	Z
1	230.918	159.324	144
2	231.192	159.562	140
3	231.604	159.813	135
4	231.473	159.200	143
5	231.725	159.468	136

Si plusieurs obstacles, mentionner les coordonnées (et altitude du sol) de chacun séparément.

6. Hauteur de l'obstacle par rapport au sol (AGL) : m
Altitude du sol (AMSL) : m
Altitude du sommet de l'obstacle (AMSL) : m
Si éolienne, diamètre du rotor : 122m

Eolienne	AGL	ASL	AMSL	Rotor
1	150	144	294	122
2	150	140	290	122
3	150	135	285	122
4	150	143	293	122
5	150	136	286	122

7. Nom de l'entreprise: EDF LUMINUS
Adresse: Rue du Marquis, 1
B - 1000
Téléphone: 04/330.46.08
Fax: 04/337.44.99
8. Nom du maître d'ouvrage: EDF LUMINUS
Adresse: Rue du Marquis, 1
B - 1000

- Téléphone: **04/330.46.08**
Fax: **04/337.44.99**
9. A joindre: Vue de profil **voir annexe 14**
Plan d'ensemble **voir annexe 5**
Ccarte topographique **voir annexe 2(**
10. Avis préliminaire de la Défense: **oui/ non*** (si oui, joindre une copie en annexe)
Avis préliminaire de Belgocontrol: **oui/ non*** (si oui, joindre une copie en annexe)
Avis préliminaire de l'Aéroport: **oui/ non*** (si oui, joindre une copie en annexe)
11. Remarques:
* biffer la mention inutile



Direction Générale Opérations

Service: Urbanisme

Référence : O/AIM/U/WIND-1257/13-0292

Date : 03/02/2014

Secrétariat : Carine Mahaux

Tél : 02/206.24.42 - Fax : 02/206.22.39

cma@belgocontrol.be

EDF Luminus

Mme Christelle Thomsin

Rue Joffre 12

4000 Liège

Concerne: 9 éoliennes à Juprelle

Madame,

Suite à votre lettre du **02/04/2013** sous référence **CTH/MSM/14.032**, suite à de nombreuses concertations et réunions avec les services Engineering et Opérationnel, je vous informe que BELGOCONTROL émet un avis **négalif** concernant l'implantation de ces éoliennes d'une hauteur de 150m.

Les éoliennes demandées se situeraient à moins de 16 km du radar de Liège. A une si courte distance, les éoliennes ont un impact très complexe sur les systèmes radar primaires et secondaires. Comme recommandé dans les directives Eurocontrol, le demandeur peut éventuellement soumettre à Belgocontrol une étude spécifique décrivant les effets des éoliennes demandées sur les radars primaires et secondaires de Liège. Il faut également étudier à ce sujet les effets exercés sur les autres radars de Belgocontrol, actuels et planifiés ("*in line of sight*" : en visibilité directe).

Le demandeur doit se concerter avec Belgocontrol quant aux critères auxquels doit satisfaire l'étude présentée.

Belgocontrol est disposé à continuer à traiter le dossier sur base des résultats présentés de l'étude sur l'impact technique et à continuer d'étudier l'impact technique et opérationnel en concertation avec tous les intéressés chez Belgocontrol. Tant qu'une telle analyse, sur base de l'étude présentée, n'a pas convaincu Belgocontrol que les éoliennes sont acceptables, Belgocontrol donne un avis **négalif** pour cette demande.

Belgocontrol
Tervuursesteenweg 303
B-1820 Steenokkerzeel
Tel. + 32 2 206 21 11
Fax + 32 2 206 22 88
Zetel / Siège
C.C.N. Vooruitgangstraat 80/2
C.C.N. Rue du Progrès 80/2
B-1030 Brussel / Bruxelles
RPR / RPM / Brussels 0206.048.091
BTW / TVA BE 0206 048 091
www.belgocontrol.be



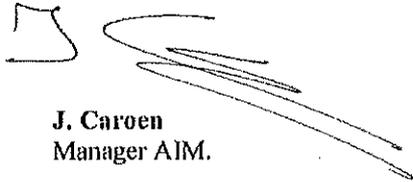
Il est à noter qu'après étude, vu l'emplacement des éoliennes, il y a une chance réelle d'un avis négatif.

Nous pouvons vous suggérer les bureaux d'étude suivants:

- TNO: FEL/TNO (Den Haag) arne.theil@tno.nl ; tel 0031703740421, lucas.vanewijk@tno.nl ; tel 0031703740405
- EADS Deutschland, labo für Signaturtechnik, Hünefeldstrasse 1-5, 28199 Bremen (Dr-Ing A Frye, 0421 538 27 19)
- NAVCOM Consult: Ziegelstr. 43 D-71672 Marbach Germany info@navcom.de phone (+49)7144 862560 fax (+49)7144 862561
- Qinetiq : **Samantha Dearman CMath**
Team Leader, Wind Farm Impact Assessment Team
Tel: 07825 762449
email (QW): samantha.dearman@QinetiQ.com
web: [QinetiQ Wind Farm Radar Impact Assessment Team](#)

Les résultats de cette étude seront évalués par Belgocontrol mais ne vous donne aucune garantie à un avis positif ultérieur de Belgocontrol.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.



J. Caroen
Manager AIM.



Service public fédéral
Mobilité et Transports
Transport aérien

Direction générale Transport Aérien
Direction Espace aérien, Aéroports et Supervision
Aéroports
City Alrium - 6ème étage
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
Tél. 02 277 43 11 - Fax 02 277 42 59

23 JUIN 2015
Sg 14890

EDF Luminus
Anamari KURTI

Rue du Pont du Val 1
4100 Seraing

Votre contact
Joris Uytterhaegen
Expert technique
Tél. : 02 277 43 19 - Fax : 02 277 42 82
e-mail : bcaa.airports@mobilit.fgov.be

Numéro d'entreprise 0 308 357 852

méto : Rogier
train : Gare du Nord
arrêt de bus et de tram : Gare du Nord
parking vélo gardé : Gare du Nord

Votre courrier du :	Vos références :	Nos références :	Dossier :	Annexe(s) :	Bruxelles le :
23/04/2015	AKU/MSM/15.030	LA/A-POR/JU/15-0709	WT1312	Avis Belgocontrol	17/06/2015

Madame,

Suite à votre lettre avec références sous rubrique, je suis au regret de vous annoncer que la Direction générale Transport aérien (DGTA), après consultation de l'aéroport de Liège, Belgocontrol et la Défense, émet un avis négatif (point de vue aéronautique) au sujet du projet d'implantation d'un parc de 5 éoliennes, d'une hauteur maximale de 150m AGL (au dessus du sol) à Juprelle.

Ces éoliennes sont situées à moins de 16 km du radar de Liège. Les éoliennes à une distance de moins de 16 km ont un impact complexe sur les systèmes de radar primaire et secondaire (clutters, images fantômes, zone d'ombre, ...). Belgocontrol propose, avant d'émettre un éventuel avis positif, qu'une étude complémentaire leur soit transmise. Vous trouverez en annexe la démarche à suivre pour réaliser cette étude.

Les coordonnées Lambert des éoliennes refusées du projet sont:

	X:	Y:
T1:	231723.0	159476.0
T2:	231476.0	159183.0
T3:	231597.0	159819.0
T4:	231195.0	159569.0
T5:	230892.0	159294.0

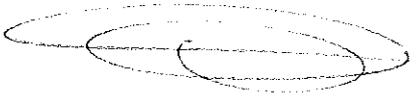
La zone d'implantation se trouve dans une région de catégorie A.

Le contenu complet de cet avis doit être transmis au maître d'œuvre et le demandeur est prié d'informer la Direction générale Transport aérien par écrit de la suite donnée à son avis.

Nous attirons votre attention sur le fait que si les remarques reprises ci-dessus n'étaient pas prises en compte, la Direction générale Transport aérien déclinerait toute responsabilité en cas de problèmes éventuels. Nous nous réservons par ailleurs le droit de faire respecter ces prescriptions par toute voie de droit.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur général,



Kris Clarysse
Conseiller

Copie:

Belgocontrol (O/AIM/U/Wind 1257/15-0300)
La Défense (MITS : 15-00217759, dossier 3D/2103)
EBLG: -

Note : Vous disposez d'un délai de 60 jours après réception de cette décision administrative pour introduire un recours fondé sur l'article 14 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat. Ce recours contenant un exposé des faits et des moyens de droit doit être introduit auprès du Conseil d'Etat par lettre recommandée (rue de la Science, 33 - 1040 Bruxelles) ou via la plateforme digitale d'échange de pièces de procédure "e-ProAdmin" (<http://eproadmin.raadvst-consetat.be>).

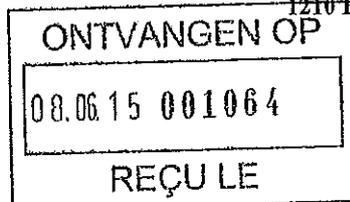
Nos bureaux sont ouverts de 9 à 12h et de 14 à 16h. Les particuliers dans l'impossibilité de se libérer durant ces heures, peuvent solliciter un entretien le mardi ou le vendredi jusque 20h.



Direction Générale Opérations
Service: Urbanisme
Référence : O/AIM/U/WIND-1257/15-0300
Date : 29/05/2014

Secrétariat : Carine Mahaux
Tél : 02/206.24.42 - Fax : 02/206.22.39
ema@belgocontrol.be

Service public fédéral Mobilité et Transports
Transport aérien - Direction générale Transport
Aérien
Direction Espace aérien, Aéroports et Supervision
City Atrium - 6^{ème} étage
Rue du Progrès 56, boîte 5
1210 BRUXELLES



Concerne: EDF Luminus - 5 éoliennes à Juprelle
Dossier : WT1312

Monsieur,

Suite à votre lettre du **30/04/2015** sous référence **A\POR\JU\15-0593**, suite à de nombreuses concertations et réunions avec les services Engineering et Opérationnel, je vous informe que BELGOCONTROL émet un avis **néga**tif concernant l'implantation de ces éoliennes d'une hauteur de 150m.

Les éoliennes demandées se situeraient à moins de 16 km du radar de Liège. A une si courte distance, les éoliennes ont un impact très complexe sur les systèmes radar primaires et secondaires. Comme recommandé dans les directives Eurocontrol, le demandeur peut éventuellement soumettre à Belgocontrol une étude spécifique décrivant les effets des éoliennes demandées sur les radars primaires et secondaires de Liège. Il faut également étudier à ce sujet les effets exercés sur les autres radars de Belgocontrol, actuels et planifiés ("*in line of sight*" : en visibilité directe).

Le demandeur doit se concerter avec Belgocontrol quant aux critères auxquels doit satisfaire l'étude présentée.

Belgocontrol est disposé à continuer à traiter le dossier sur base des résultats présentés de l'étude sur l'impact technique et à continuer d'étudier l'impact technique et opérationnel en concertation avec tous les intéressés chez Belgocontrol. Tant qu'une telle analyse, sur base de l'étude présentée, n'a pas convaincu Belgocontrol que les éoliennes sont acceptables, Belgocontrol donne un avis **néga**tif pour cette demande.

Belgocontrol
Tervuursesteenweg 303
B-1820 Steenokkerzeel
Tel. + 32 2 206 21 11
Fax + 32 2 206 22 88
RPR/RPM/Brussels 0206.048.091
BTW/TVA BE 0206 048 091
www.belgocontrol.be



Il est à noter qu'après étude, vu l'emplacement des éoliennes, il y a une chance réelle d'un avis négatif.

Nous pouvons vous suggérer les bureaux d'étude suivants:

Nous pouvons vous suggérer les bureaux d'étude suivants:

- TNO: FEL/TNO (Den Haag) arne.theil@tno.nl ; tel 0031703740421,
lucas.vanewijk@tno.nl ; tel 0031703740405
- Qinetiq : Vince Savage
Tel: +44 (0) 1684 89 53 72 of +44 (0) 7767 47 81 26 (mobile)
Email : vsavage@qinetiq.com

Les résultats de cette étude seront évalués par Belgocontrol mais ne vous donne aucune garantie à un avis positif ultérieur de Belgocontrol.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Sven Van Acker

pr. J. Caroen
Manager AIM.